

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 10 mars 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Lyne Perras et messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, Joël Beaudoin et Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est présente madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière.

Sont absents, messieurs les conseillers Sylvain Mallette et Jean-Denis Paré.

## **1 Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

25-03-045

## **2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 10 février 2025
4. Suivi des comités
5. Période de questions
6. Administration
  - 6.1 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses
  - 6.2 Autorisation de paiement
    - 6.2.1 Facture Serge et Marcel Dubuc – déneigement des rues
  - 6.3 Inscription de la directrice générale à des formations
  - 6.4 Mandat à FQM en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
  - 6.5 Autorisation de signature – Entente avec l'Écocentre de Beauharnois
- 7 Travaux Publics et Transport
  - 7.1 Réservation du sel de déglçage auprès de l'UMQ
  - 7.2 Autorisation de dépôt SEAO – Contrat de déneigement des rues de la municipalité
- 8 Loisirs, sports, culture et vie communautaire
  - 8.1 Octroi de mandat – réfection du gymnase
- 9 Contributions
  - 9.1 Maison des jeunes l'Entracte
- 10 Correspondance du mois de février 2025
- 11 Varia
- 12 Période de questions
- 13 Clôture et levée de la séance

ADOPTÉ

## **3 Procès-verbaux**

25-03-046

### **3.1 Séance ordinaire du 10 février 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ

**4 Suivi des comités**

**5 Période de questions**

**6 Administration**

25-03-047

**6.1 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la liste des comptes à payer pour le mois de février 2025, totalisant un montant de 199 551.37 \$, soit adoptée et que les paiements restants d'un montant de 143 912.23 \$ soient autorisés.

ADOPTÉ

**6.2 Autorisation de paiement**

25-03-048

**6.2.1 Facture Serge et Marcel Dubuc – déneigement des rues**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'autoriser madame Julie Roy, directrice générale, à payer la facture de Ferme Serge et Marcel Dubuc pour un montant total de 49 577.22 \$ taxes incluses pour le déneigement des rues.

ADOPTÉ

25-03-049

**6.3 Inscription de la directrice générale à des formations**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'inscrire madame Julie Roy, directrice générale aux formations suivantes :

- Rôle du Président d'élection le 3 et 4 juin 2025 – Gratuit
- Rôles et responsabilités des élus le 27 et 28 mai – 499.00 \$ plus les taxes applicables

ADOPTÉ

25-03-050

**6.4 Mandat à FQM en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2026 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.

Que cette résolution abroge et remplace la résolution 24-11-211.

ADOPTÉ

25-03-051

**6.5 Autorisation de signature – Entente avec l'Écocentre de Beauharnois**

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à l'utilisation de l'Écocentre de Beauharnois par les citoyens de Saint-Urbain-Premier est arrivée à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite continuer à offrir ce service à la population de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente de la ville de Beauharnois remise au conseil le 28 février 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'autoriser monsieur Lucien Thibault, maire, et madame Julie Roy, directrice générale, à signer l'entente avec l'Écocentre de Beauharnois.

ADOPTÉ

**7. Travaux Publics et Transport**

25-03-052

**7.1 Réservation du sel de déglacage auprès de l'UMQ**

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal : permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel; précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles; précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2025-2026;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2025-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution, soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

25-03-053

## **7.2 Autorisation de dépôt SEAO – Contrat de déneigement de rues de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aller en appel d'offres pour son contrat de déneigement des rues de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'autoriser la directrice générale, madame Julie Roy, a déposé un appel d'offres pour le contrat de déneigement des rues de la municipalité pour les saisons 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030, les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, et la saison 2025-2026 uniquement.

ADOPTÉ

## **8. Loisirs, sports, culture et vie communautaire**

25-03-054

### **8.1 Octroi de mandat – réfection du gymnase**

CONSIDÉRANT QUE le gymnase de l'école primaire de Saint-Urbain-Premier nécessite des travaux de réfection des murs afin de pouvoir procéder à la peinture de ceux-ci;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente sur l'utilisation d'un centre éducatif et récréatif à Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands s'engage à financer la moitié des travaux de réfection du gymnase;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de Construction Emmanuel Demers, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'octroyer le mandat de réfection des murs du gymnase à Construction Emmanuel Demers.

D'autoriser le paiement de la facture après la réalisation du projet.

ADOPTÉ

**9. Contributions**

25-03-055

**9.1 Maison des jeunes l'Entracte**

CONSIDÉRANT QUE la demande de soutien financier de la part de la Maison des Jeunes l'Entracte pour l'année 2025-2026;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

De remettre à la Maison des jeunes l'Entracte une aide financière d'un montant de 500.00 \$.

ADOPTÉ

**10. Correspondance du mois de février 2025**

La directrice générale, madame Julie Roy, dépose la liste de la correspondance du conseil pour le mois de février 2025.

**11. Varia**

**12. Période de questions**

**13. Clôture et levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19 h 48.

---

Lucien Thibault,  
Maire

---

Julie Roy,  
Directrice générale et greffière-trésorière